

Pendant le moratoire, la pénibilité ne s'arrêtera pas

Selon la CPME, le Président de la République aurait annoncé un prochain moratoire sur l'application du compte pénibilité.

La FNATH, association des accidentés de la vie, a certes bien noté que le Président de la République ne souhaiterait pas remettre en question la prise en compte de la pénibilité au travail. Toutefois, la réouverture de négociations entre les partenaires sociaux sur le sujet de la pénibilité laisse présager un retour en arrière voire un blocage total : c'est en effet parce que les partenaires sociaux n'ont pas réussi, après la réforme de 2003, à se mettre d'accord au bout de longues années de négociations que le Gouvernement a mis en place ce compte pénibilité.

La FNATH demande d'une part que ce moratoire soit très précisément encadré dans le temps et, d'autre part, que les associations de victimes, premières concernées par ce dispositif, soient également partenaires de ces discussions. La société civile passe aussi par les associations !

Enfin, la FNATH rappelle que la prise en compte de la pénibilité a pour objectif d'indemniser une inégalité majeure : l'écart d'espérance de vie entre les catégories socio-professionnelles. Toute nouvelle négociation ne doit pas avoir pour seul objectif d'alléger les formalités des entreprises, mais bien de renforcer les droits des travailleurs exposés à des conditions de travail pénibles.

Contact Presse

François Verny / 01 45 35 31 87
francois.verny@fnath.com

